





FORMULA 4
AVIS DE CONFORMITE - LIEUX
DANS DES LIEUX OU INSTHETIQUES
(Act of the Government of New Brunswick, c. 118,
s. 132(2))

Identify:
NDP: 501-2850
Address: 2546 Main St., Bellefleur NB
Owner(s) or Occupier(s):
Name: Kevin Currier & Mary Sheila Currier
Address: 2546 Main St.
Bellefleur NB
E9G 2M8
Local government issuing notice:
Bellevue, NB

Law contravened:
Law # DUP 99-2020, a by-law of the Village of Bellefleur respecting dangerous and/or unsightly premises. Pursuant to this by-law, sections 130 to 143 of the Local Government Act apply to the entire area within the boundary of the Village of Bellefleur.

Violations contravened: Subsections 130(4), 131(2) and 131(3) of the Local Government Act

Conditions that exist:
On August 31, 2022, the undersigned provided notice to the owner that an inspection of the premises would be undertaken. Having previously inspected the property in 2021, the undersigned was aware that the building was vacant and unoccupied. The assessment below represents a summary of the report found in Schedule "A" and accompanying photos in Schedule "B", as well as the report in Schedule "C".

Unsanitary Premises:
The premises are deemed to be unsightly because of the presence of the following:
• ashes, junk, rubbish or refuse

Description de la (des) situation(s):
Le 31 août 2022, le signataire a donné un avis au propriétaire qu'une inspection des lieux serait effectuée. Ayant déjà fait une inspection des lieux en 2021, le signataire était conscient que le bâtiment principal était inhabité et inoccupé. L'évaluation ci-dessous représente un résumé du rapport répertorié à l'annexe « A » et accompagné de photos à l'annexe « B », ainsi que le rapport à l'annexe « C ».

Installation:
Les lieux sont jugés insalubres en raison de la présence des suivants:
• cendres, ferraille, débris ou déchets





GINETTE

Elle est l'une des dernières doyennes de Saint-Nil, QC. Ce village qui a cessé d'exister en 1974, lorsque la majorité des 33 familles restantes ont décidé de quitter et déplacer leur maison. Seul subsiste aujourd'hui le cimetière, encore soigneusement entretenu.









ROBERTE

N'a jamais quitté sa Pointe-Brûlée, à Shippagan, NB.
Tous les jours, elle chemine avec sa marchette les 2
km de la passerelle du Sentier Rivage, afin de sortir
de l'isolement de sa demeure pour partir à la
rencontre de gens.







RAYBURN

Réside à Belledune, NB, depuis sa naissance.

Il voue sa vie à la préservation et à la commercialisation d'antiquités, trouvant de la beauté et de la valeur dans les artefacts que d'autres individus ont délaissés.









